

CONSIGNES SANITAIRES à l'attention des parents d'élèves

CONCERNANT LA COVID-19

CONSIGNES SANITAIRES

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans l'établissement scolaire.

Les parents s'engagent, notamment, **à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement (une fiche journalière de prise de température personnel de votre enfant est mise à votre disposition à cet effet). **En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.** A ce titre, il vous est demandé de compléter et de signer l'Attestation *sur l'honneur de prise de température journalière* que votre enfant devra avoir sur lui le jour de la reprise au collège.

Les parents jouent également un rôle actif dans le **respect des gestes barrière** en expliquant à leurs enfants la nécessité du lavage des mains, de la distanciation, du port obligatoire du masque. **Ils fournissent des mouchoirs en papier jetables** en cas d'éternuement, ... et **2 masques « grand public »** nécessaires pour prendre le transport scolaire. Le transporteur ne prendra aucun élève en charge si le masque fait défaut.

Les parents transmettent à l'établissement un ou plusieurs numéros de téléphone afin de rester joignables à tout moment dans le cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez leur enfant au collège.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève au collège :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, maux de tête, etc.

L'élève sera en isolement immédiat avec un masque à l'infirmerie dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Appel sans délai des parents/responsables légaux qui viendront chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Conduite à suivre par les parents sera la suivante : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

L'infirmière scolaire et l'assistante sociale du collège restent disponibles pour répondre à vos questions sur ce sujet au 02.54.57.41.00

